

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28 SEPTEMBRE 2005,  
Salle du Conseil Municipal, à Privas**

*Début de la séance : 20h10*

**Présents :** Messieurs André LASSERRE (remplace Jean LEYNAUD), Yann BACCONNIER, Edouard LEVEUGLE, André PEYRARD, Jean-Claude DURAND, Gérard CHIROSSEL, Jean-Pierre ASTRUC, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Alain MARTIN, Gilbert MOULIN, Michel VALLA, Michel GAIGNIER, Daniel CERISE, Florian BENEFICE, Michel GAMONDES, Jacques BALTOGLU, Max LAFOND, Jean CHOUVIER, Christian VERCASSON, Alain CHAUSSIGNAND, Patrick GRANJON (remplace Philippe MAZADE), Yves CHEVALIER, Didier BELIN.

Mesdames Micheline BRIET (remplace Roland SADY), Marie-José BOUCHET (remplace Patrick LALLEMAND), Bernadette CHASTAGNER (remplace Marc JARZAT)

**Excusés :** Messieurs Jean LEYNAUD, Jean-Louis BONHOMME, Gérard BEAL, Roland SADY, Patrick LALLEMAND, Arnaud RITTE, Marc JARZAT, Philippe MAZADE.

**Secrétaire de séance :** Didier BELIN

**Ordre du Jour :**

- 1) Décision Modificative n°1,
- 2) Convention avec la commune de Rompon pour règlement au SITVOM,
- 3) Création de zones communautaires portant production d'énergie renouvelable,
- 4) Mise en place d'une régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour,
- 5) « Fêtes et cérémonies » - dépenses à imputer à l'article 6232,
- 6) Adhésion au contrat d'assurance « risques statutaires »,
- 7) Délégation à M le Président en matière de marchés publics sans formalités préalables,

Communications diverses : structure multi-accueil en vallée de la Payre ; composition des commissions ...

Monsieur le Maire de Privas dans son mot d'accueil évoque le processus de mise en place du futur Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) en soulignant notamment l'importance de présenter un front uni pour porter les futurs objectifs du territoire.

Le quorum étant largement atteint, Monsieur le Président ouvre la réunion du Conseil Communautaire.

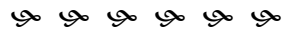
François VEYREINC salue la présence de Max LAFOND, Maire de Rochessaive. Sa participation à cette réunion du conseil communautaire permet d'entériner la procédure de recomposition du territoire communautaire officialisée par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2005. Le souhait actuel de tous est de pouvoir enfin travailler sereinement sur les projets en cours et à venir.



## **Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 22 juin 2005 :**

François VEYREINC précise qu'aucune remarque n'a été faite sur le compte rendu du conseil communautaire du 22 juin dernier.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**



### **I/ Décision Modificative n°1**

François VEYREINC expose les modifications apportées au budget : elles résultent pour une très large part de la prochaine mise en place du SPANC et de la prise en compte du règlement au SITVOM Rhône-Eyrieux des dépenses de traitement des Ordures Ménagères de la commune de Rompon.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°1.**



### **II/ Convention avec la commune de Rompon pour règlement au SITVOM**

François VEYREINC donne la parole à Daniel CERISE qui présente la délibération et la convention qui permettront le règlement au SITVOM Rhône Eyrieux des dépenses des ordures ménagères de la commune de Rompon.

Jean CHOUVIER remercie les services de l'Etat qui ont permis la mise en place de cette convention. Sans l'acceptation de cette procédure la commune de Rompon aurait été contrainte de revoir intégralement son budget 2005.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, mandate le Président pour signer la convention se rapportant au règlement des dépenses des Ordures Ménagères 2005 de la commune de Rompon.**



### **III/ Création de zones communautaires portant production d'énergie renouvelable**

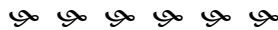
François VEYREINC donne la parole à Edouard LEVEUGLE qui résume les principaux points de la délibération prévoyant l'institution d'une Taxe Professionnelle de Zone sur la commune de Freyssenet.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'instituer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, une TPZ sur la commune de Freyssenet aux lieux-dits Serre des Fourches (Niolans), Malescot, Monteillet et Lichemaille.**

Après l'adoption de la délibération François VEYREINC donne une information sur l'avancement général du chantier de Freyssenet qui paraît en avance par rapport aux délais donnés initialement :

- installation de l'aire de chantier – base de vie : 100 %
- piste d'accès aux éoliennes : 100 %
- plates-formes de levage : 100 %
- travaux d'aménagement des épingles dans la montée de Chabanet : 95 %
- inserts de fondations acheminés fin août par la RD 7
- réalisation des travaux de raccordement du parc éolien au réseau HT national (maîtrise d'ouvrage EDF) par la route de Chabanet en grande partie : 30 à 40 %
- fondations seront coulées en octobre
- les machines seraient acheminées en octobre / novembre (sous réserve de validation des prochaines fondations)
- le parc pourrait produire fin 2005 (ou début 2006).

Jean-Pierre LADREYT, maire de Freyssenet, remercie son conseil municipal pour la solidarité communautaire dont il a fait preuve et précise que 2 chantiers distincts sont actuellement entrepris : la construction des éoliennes et l'aménagement du poste de livraison mené par EDF.



20h40 : Départ de Michel GAMONDES

#### **IV/ Mise en place d'une régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour**

François VEYREINC donne la parole à Edouard LEVEUGLE qui présente la délibération.

Florian BENEFICE demande s'il est possible d'avoir une première estimation du produit de la taxe de séjour pour 2005.

François VEYREINC répond ne disposer à ce jour d'aucune données chiffrées. Lors d'une récente réunion à l'Office du Tourisme, les membres du bureau ont toutefois laissé entendre que la saison touristique 2005 s'annonçait plutôt favorablement. Pour mémoire il est rappelé qu'une recette de 15 000 € a été prévue dans le cadre du budget primitif.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la mise en place d'une régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour.**

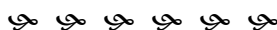


#### **V/ « Fêtes et cérémonies » - dépenses à imputer à l'article 6232**

Suite à une demande des services de la Trésorerie, François VEYREINC précise qu'il est nécessaire de délibérer sur la nature des dépenses à imputer à l'article 6232 intitulé « Fêtes et cérémonies »

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **détermine les dépenses à imputer à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »**
- **autorise le Président à engager les dépenses se rapportant à l'article 6232 dans la limite des crédits budgétaires disponibles**

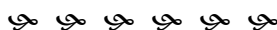


## **VI/ Adhésion au contrat d'assurance « risques statutaires »**

François VEYREINC donne la parole à Didier BELIN qui expose la délibération.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les conditions d'adhésion de Dexia Sofcap proposées par le Centre de Gestion :**

- **agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la CNRACL : taux de 5.50%**
- **dit que cette adhésion prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005.**

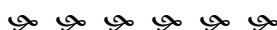


## **VII/ Délégation à Monsieur le Président en matière de marchés publics sans formalités préalables**

François VEYREINC donne la parole à Edouard LEVEUGLE qui expose la délibération.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Décide d'autoriser François VEYREINC, en tout et pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant (article 28 Code des Marchés Publics – Marchés passés selon la procédure adaptée), lorsque les crédits sont inscrits au budget.**
- **Donne délégation, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, à Monsieur Edouard LEVEUGLE, 1<sup>er</sup> vice-président.**



## **VIII/ Communications diverses**

### ● Structure multi-accueil en Vallée de la Payre :

Didier BELIN explique que les statuts actuels ne permettent pas à la communauté d'intervenir financièrement dans ce dossier. Une modification des statuts est donc indispensable avant d'envisager de saisir le conseil communautaire.

Il est proposé dans un premier temps d'adresser aux porteurs de ce dossier une correspondance pour leur confirmer la volonté d'intervention financière de la Communauté de Communes.

Il précise par ailleurs avoir rencontré, avec Vincent LE BRAS, Madame Mireille BUREL, du Service des actions médico-sociales du Conseil Général de l'Ardèche, pour évoquer une implication communautaire dans le dossier de la Petite Enfance.

Michel VALLA indique, les structures d'accueil privadoises étant très sollicitées, suivre ce dossier avec la plus grande attention.

Pour Edouard LEVEUGLE, le montage de ce projet est atypique car il réunit des communes des Communautés de Communes Privas – Rhône et Vallées et Barrès-Coiron. C'est un projet qui répond à une forte demande de la population.

*21h05 : Arrivée de Gérard BEAL*

François VEYREINC rappelle qu'une révision des statuts est indispensable pour définir précisément l'intérêt communautaire. C'est un des gros dossiers des mois à venir qui doit être terminé avant le 18 août 2006.

● Composition des commissions :

Suite à la réorganisation des commissions François VEYREINC demande à chaque conseiller communautaire de confirmer son affectation dans la ou les commissions de son choix.

André PEYRARD prend alors la parole pour exposer son point de vue sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères que les contribuables viennent de recevoir avec leur taxe foncière. Il trouve injuste de financer ce service en recourant à l'impôt.

Après les interventions de Messieurs Alain MARTIN, Max LAFOND et Yann BACCONNIER, François VEYREINC conclut le débat en rappelant que le principe de la taxe a été voté à l'unanimité par le conseil communautaire. Il n'est donc plus temps de délibérer sur ce point mais de réfléchir à l'instauration de la redevance spéciale pour certains établissements ou entreprises, de favoriser la baisse de la production d'ordures ménagères ou de rechercher des économies.

Gilbert MOULIN demande des informations concernant l'ancienne voie ferrée Le Pouzin-Privas et le CENT de St Julien en St Alban.

Suite à une réunion courant septembre à Alissas avec Réseau Ferré de France, François VEYREINC explique que les rails de la voie ont été détachés et emportés. RFF souhaite vendre le chemin qui pourrait devenir une voie verte entre Le Pouzin et St Priest.

Le projet de Centre Européen de Nouvelles Technologies suit son cours en étroite collaboration avec le Maire de St Julien en St Alban Christian VERCASSON. Une rencontre avec l'initiateur-concepteur et un probable investisseur a eu lieu cet été. A l'heure d'aujourd'hui aucune nouvelle information ne peut être donnée. Une information plus précise sera apportée lors d'un prochain conseil communautaire.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.*